

DECLARATION DES FORCES POLITIQUES ET SOCIALES CONTRE LA DICTATURE ET LE CHANGEMENT DE LA CONSTITUTION

Dans ses adresses de Kisangani et de Lubumbashi en dates de 9 et 16 novembre 2024, Monsieur Félix Tshisekedi Tshilombo a confirmé sa volonté de changer la Constitution du 18 février 2006, sous prétexte qu'elle n'est pas adaptée aux réalités congolaises, qu'elle a été rédigée par des étrangers et à l'étranger, et qu'elle ne préserve pas la souveraineté nationale.

Nous, forces politiques et sociales, porteuses des aspirations profondes du peuple congolais, après avoir suivi avec consternation Monsieur Félix Tshisekedi sur sa volonté de changer la Constitution, déclarons solennellement notre opposition à ce Changement ou cette Révision de la Constitution, notamment pour des raisons ci-dessous :

1. Contrairement aux affirmations mensongères de Monsieur Tshisekedi prétendant que la Constitution du 18 février 2006 serait l'œuvre des étrangers, celle-ci est issue du travail des Congolais réunis à Simisimi dans la ville Kisangani. Elle a été rédigée par le Parlement Congolais et adoptée par le peuple au référendum dans sa très grande majorité exprimée à 85% ; elle est l'expression de notre souveraineté nationale et ne constitue en aucun cas une imposition, ni des belligérants, ni des puissances étrangères.
2. La Constitution a été conçue pour assurer le bon fonctionnement des institutions de la République, prévenir les conflits internes, promouvoir et consolider la cohésion et l'unité nationales, garantir les libertés publiques, promouvoir l'État de droit, empêcher les dérives dictatoriales et garantir une alternance démocratique régulière.
En outre, il n'y a rien de plus faux que l'affirmation de Monsieur Felix Tshilombo, déclarant à Lubumbashi, que l'article 217 est responsable de l'occupation de nos terres par des étrangers ; là il confond la notion de souveraineté avec la cession de terre. Est-il besoin de rappeler que dans notre pays, selon l'art.214 al.2 de la constitution, aucun millimètre du territoire national ne peut être cédé à quiconque sans l'accord préalable du peuple Congolais, consulté par referendum ?
3. Aucune disposition de la Constitution n'empêche Monsieur Tshisekedi Tshilombo d'améliorer les conditions sociales du peuple congolais, notamment en garantissant une rémunération décente pour nos militaires, policiers, enseignants, médecins et autres fonctionnaires de l'Etat ; en donnant à la population l'accès à l'eau potable, à l'électricité et à des soins de santé de qualité ; en stabilisant le taux de change ; en construisant et en réhabilitant les routes ; en régulant la circulation routière pour contenir les embouteillages ; en récupérant Bunagana et la centaine d'autres localités occupées par le M23 ; en mettant fin à la guerre à l'Est ainsi qu'à l'insécurité généralisée dans le pays...

4. La souffrance du peuple congolais a atteint des niveaux tragiques et insupportables. La corruption et les détournements des deniers publics sont devenus des pratiques institutionnalisées. L'espace de liberté s'est gravement rétréci. La répression contre l'opposition a conduit jusqu'à l'ignoble assassinat de l'Honorable Chérubin OKENDE ; les violations des droits humains, le tribalisme, le népotisme, les arrestations arbitraires et détentions illégales des opposants, notamment Seth KIKUNI, Jean Marc KABUND, Mike MUKEBAY et bien d'autres, des journalistes et des défenseurs des droits humains, sont désormais des faits quotidiens.
5. Le changement de la Constitution voulu par Monsieur Tshisekedi Tshilombo intervient dans un contexte de crise profonde ; la RDC est confrontée, sur son intégrité territoriale, à une grave menace alimentée par l'ingérence directe du Rwanda et de l'Ouganda et la résurgence du M23. À cela s'ajoutent les violences des ADF à Beni et Irumu, de CODECO et Zaïre en Ituri, la présence de troupes burundaises au Sud-Kivu, les massacres perpétrés par les Mobondo dans Kwamouth, Bagata, Kenge, Kimvula et à Maluku, ainsi que les exactions des milices de l'UDPS abusivement appelés "forces du progrès" et des Kuluna à travers le pays. Il y a encore les tueries et déplacements des populations de Lubunga à Kisangani, les massacres des fidèles de l'Eglise wazalendo à Goma, des prisonniers à Makala, les massacres de Kilwa, Luilu et Kilobelobe dans le Grand Katanga. La RDC compte aujourd'hui plus de 8 millions de déplacés internes.
6. Dès lors, l'initiative de changement ou de révision de la Constitution est totalement injustifiée, inopportune, illégale, anticonstitutionnelle, une menace grave contre la cohésion nationale et une haute trahison de la part de Monsieur Tshilombo.

Il ressort de ce qui précède, qu'au lieu de défendre l'intégrité territoriale de la RDC, de s'attaquer aux véritables problèmes du pays, de promouvoir la cohésion nationale, Monsieur Tshisekedi cherche à changer la Constitution pour s'éterniser au pouvoir du reste usurpé et briguer un 3^{ème} mandat, en violation de l'article 70 qui limite le nombre des mandats présidentiels à 2 et de l'article 220 qui impose, entre autres, que le nombre et la durée de mandat du Président de la République ne peuvent faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle.

7. La Constitution n'ayant pas prévu de mécanisme de son changement, cet acte est constitutif d'un coup d'Etat et expose son auteur à des poursuites judiciaires pour haute trahison, fait prévu à l'article 165 de celle-ci.

Face à cette dérive dictatoriale de Monsieur TSHILOMBO, les forces politiques et sociales lancent un appel solennel à toutes les personnes éprises de paix et de justice, patriotes, opposées à la dictature, de nous mobiliser tous ensemble

pour faire barrage à ce projet macabre de changer notre Constitution.

8. **Conformément à l'article 64 de la Constitution**, les forces politiques et sociales appellent le peuple congolais à se lever comme un seul homme pour faire échec à ce plan diabolique visant le changement de notre Constitution et qui va consacrer à coup sûr la balkanisation de notre pays, la République Démocratique du Congo.

Des manifestations citoyennes à travers tout le pays et dans la diaspora seront organisées dans les jours à venir pour défendre notre Constitution et barrer la route à Monsieur Félix Tshisekedi.

Peuple congolais, l'heure est grave, réveillons-nous ! Défendons nos droits et notre souveraineté. Empêchons Monsieur Félix TSHILOMBO de réaliser son coup d'Etat constitutionnel.

A l'unisson, disons haut et fort : PAS DE CHANGEMENT DE CONSTITUTION, PAS DE TROISIEME MANDAT A MONSIEUR TSHILOMBO ou QUI QUE CE SOIT, PAS DE PRESIDENCE A VIE EN RDC ! Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo doit impérativement respecter son serment qu'il a prêté solennellement devant Dieu et la nation, « d'observer et défendre la constitution et les lois de la République ».

Kinshasa, le 20 novembre 2024

LES SIGNATAIRES